

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2015

Acquisition maison DEPERT : frais acte d'agence immobilière

Lionella GALLARD a négocié le montant des frais à 2 000 € au lieu de 5 500 €. Le Conseil approuve cette négociation.

Travaux MSU (Maison Santé Universitaire) :

- Avenant entreprise GUIGNEBERT : un drain permettant l'évacuation des eaux de pluie devait être posé et ne l'a pas été. La moins value se monte à 4 074,95 € HT (4 889,94 € TTC).
- Avenant entreprise GIRARD : le drain a été posé par cette entreprise pour un montant de 1 370 € HT (1 664 € TTC). Le Bureau d'Etudes a validé les travaux.
- Devis entreprise GAUTHIER Jacky : pose gouttières
Non prévues dans le cahier des charges, leur pose représente un montant de 978 € HT (1 173,60 € TTC)
- Extérieurs : le devis de l'entreprise CHOUBART pour la préparation du terrain où sera réalisé un jardin médicinal par le lycée horticole, est de 400 € HT (528 € TTC).

MSU (Maison Santé Universitaire) : Décision modificative – récupération de la TVA sur les travaux par la voie fiscale

Cette récupération est désormais possible. Patricia GAUDRON se charge de reprendre le dossier en totalité. Le Conseil valide cette décision.

Convention « zéro pesticides » : demande subventions auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région

Elles seront versées sur 2 ans : 3 305 € HT (3 915,48 € TTC) en 2015 et 4 006 € HT (4 734,48 € TTC) en 2016. L'Agence de l'Eau donne 50 %, la Région 30 %, le reste est à la charge de la commune, soit 783,10 € pour 2015 et 946,90 € pour 2016, ce qui fait un total de 1 730 €. Le Conseil vote « pour » à l'unanimité.

Transport scolaire : participation financière des familles domiciliées dans la commune et domiciliées hors commune

Le coût d'un trajet a été calculé très précisément (17 €, soit 34 € pour un aller-retour), prenant en compte la part restant à la charge de la commune (5 %) et le salaire + les charges sociales de l'accompagnatrice.

La participation des familles, par trimestre, sera de :

- Pour les enfants de Cheverny et Cour-Cheverny
 - 30 € pour un enfant et par trimestre,
 - 50 € pour deux enfants,
 - gratuité pour le 3^e enfant
- Pour les enfants hors communes
 - 40 € pour un enfant et par trimestre,
 - 60 € pour deux enfants,
 - gratuité pour le 3^e enfant.

Personnel communal : reconduction du contrat de Mme DENIAU Elodie

La participation de l'Etat est passée de 50 à 60 % pour les emplois du type CUI-CAE. L'ensemble du Conseil vote pour le renouvellement de son contrat pour un an.

Cimetière – redevance funéraire pour scellement d'une urne cinéraire sur une pierre tombale

Cet acte donne lieu à un droit d'inhumation. Une clause sera ajoutée au règlement spécifiant ce droit ainsi que le nombre d'urnes pouvant ainsi être scellées.

Salle des fêtes : modification règlement

Deux associations de Cour-Cheverny, hors ESCC, d'une gratuité par an, chacune. Elles ont rejoint l'ESCC récemment, ce qui porte le nombre de gratuités, pour l'ESCC à 5 par an.

Agglopolys : convention mise à disposition du personnel technique communal

Les frais d'entretien des routes de Cormeray et du golf sont remboursés par Agglopolys. La convention est signée tous les ans.

Désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de Blois et du CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Blésois) du Centre de Gestion

Ils souhaitent gérer eux-mêmes les dossiers de leurs employés, représentant environ 10 % du nombre total d'agents à l'Agglo, comme au CIAS.

Le Conseil vote « pour » à l'unanimité.

Don financier fait à la commune de Cheverny

Un mécène, qui souhaite rester anonyme, a proposé un don Lionella GALLARD pour financer certains projets liés, de préférence, à la vieillesse, la jeunesse ou la culture. Plusieurs dossiers lui ont été soumis :

- cimetière : 60 000 € seront versés en 2015 et 60 000 € en 2016,
- festival de rue : 15 000 € en 2015.

Affaires diverses

PLU : Emmanuelle CHAPLAULT fait partie de l'association « Odyssée Création » qui aide les porteurs de projets. Une convention tripartite sera rédigée entre Emmanuelle CHAPLAULT, Odyssée Création et la mairie. Le tarif reste inchangé.

L'ensemble du Conseil valide cette décision.

Cadences : l'agglo soutient les écoles associatives de ce réseau en augmentant la subvention de 10 000 €, soit un total de 450 000 €. La Lyre reçoit 23 000 € pour les 39 élèves inscrits dans à l'école de musique.

Journée éco-citoyenne le 6 mai : 7 enfants du Conseil des jeunes et 5 adultes du Conseil des sages y participeront. Cédric BLASIUS a prévu plusieurs ateliers (désherbage, nettoyage, plantations, peinture des estrades...).

La journée se déroulera de 10 h à 16 h 30. La NR sera présente.

Prochain Conseil Municipal le lundi 1^{er} juin 2015 à 19 h